

Un seul département sans djihadistes signalés !

écrit par Christine Tasin | 11 juin 2015

NT

magistrats et submergés

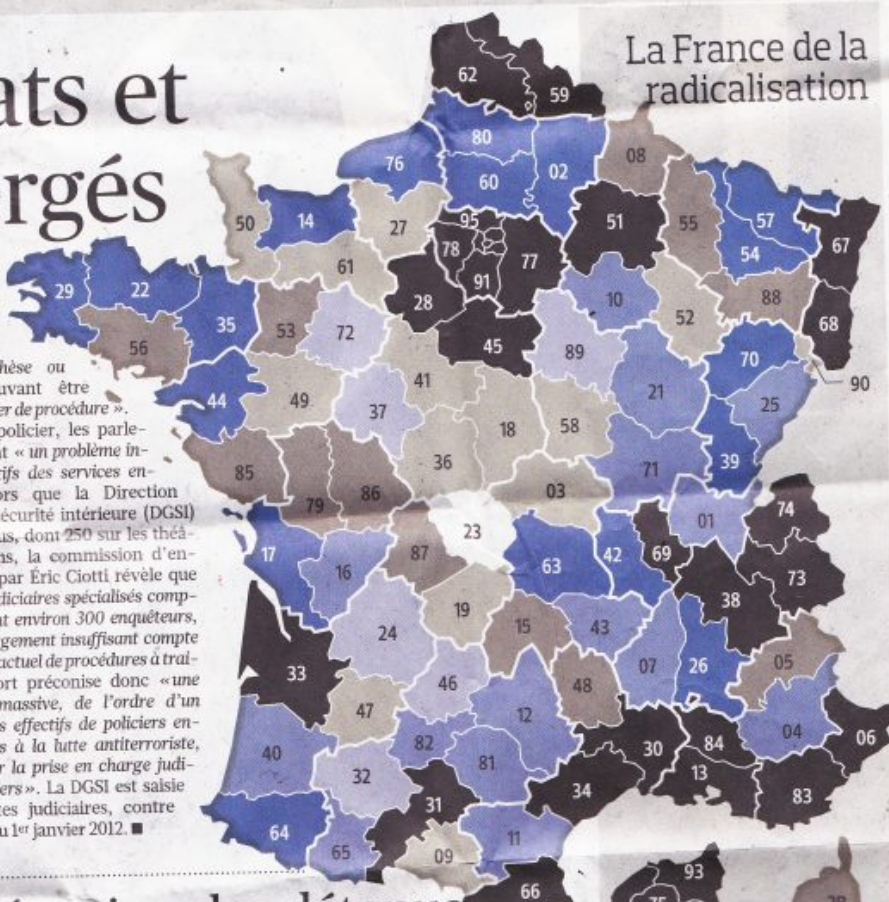
aujourd'hui impliqués
sans précédent.

le « recrutement d'assis-
auprès des juges d'ins-
pôle antiterroriste »,
question d'ordre technique
es d'instruction peuvent, en
l'article 156 du Code de pro-
ordonner une expertise,
mission d'enquête. Ce-
procédure ne paraît plus
complexité de l'exploitation de
matiques, qui dans les faits
ment longtemps et dont les
ment des lacunes par rap-
portés des enquêtes, les experts
pas l'affaire. »
statut d'assistant spécialisé
concerner des ingénieurs,
rs spécialisés en informati-
des analystes criminels. Ces
iliaires pourraient notam-
assistance aux officiers de po-
agissant sur délégation des
même établir des « docu-

ments de synthèse ou
d'analyse » pouvant être
« versés au dossier de procédure ».

Sur le front policier, les parle-
mentaires posent « un problème in-
quiétant d'effectifs des services en-
quêteurs ». Alors que la Direction
générale de la sécurité intérieure (DGSI)
suit 547 individus, dont 250 sur les théâ-
tres d'opérations, la commission d'en-
quête présidée par Éric Ciotti révèle que
« les services judiciaires spécialisés com-
ptent actuellement environ 300 enquêteurs,
ce qui paraît largement insuffisant compte
tenu du nombre actuel de procédures à tra-
iter ». Le rapport préconise donc « une
augmentation massive, de l'ordre d'un
doublement, des effectifs de policiers en-
quêteurs formés à la lutte antiterroriste,
afin d'améliorer la prise en charge judi-
ciaire des dossiers ». La DGSI est saisie
de 162 enquêtes judiciaires, contre
seulement 40 au 1^{er} janvier 2012. ■

La France de la
radicalisation



failles dans la détection des détenus

Les geôles françaises sont le
un prosélytisme islamiste de
us préoccupant, l'administra-
entiaire semble démunie pour
a radicalisation en milieu car-
es outils sont aujourd'hui ina-
x évolutions récentes de la radi-
déplurent les auteurs du
Depuis les années 2000, les dé-
licialisés avaient un comporte-
ment repérable, se caractéri-
le port de la barbe, un
ment agressif envers les sur-
et les aumôniers. Aujourd'hui,
la radicalisés se distinguent par
ètement beaucoup plus discret
rchent à échapper à la vigilan-
torités. Or, précise la commis-
idée par Éric Ciotti, « la grille de
des comportements radicaux
par le bureau du renseignement

190
islamistes

radicaux sont derrière les barreaux,
dont 105 impliqués
dans les filières syriennes

victimes du terrorisme (AFVT) dans les
maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et
d'Osny. Sans attendre l'arrivée d'un
« outil de détection réactualisé » d'ici à la
fin de l'année, de nouvelles grilles de
profilages sont expérimentées aux Bau-
mettes, à Marseille. La prise en compte
de « critères adaptés aux nouvelles for-
mes de radicalisation » est impérieuse

horte les pouvoirs publics à recruter des
gardiens pour « observer des comporte-
ments radicaux de plus en plus discrets et
disséminés ». Ceci devant se faire « dès
l'accueil dans les quartiers d'arrivants ».

Leur formation en outre doit être ren-
forcée au risque d'une « suspicion gé-
néralisée des personnels de surveillance vis-
à-vis de pratiques religieuses non
radicales, pouvant être perçues par cer-
tains détenus comme une stigmatisation
de l'islam, elle-même susceptible de fa-
voriser leur radicalisation. »

Pour éviter que la lèpre radicale ne
gagner la population carcérale, la
commission d'enquête emmenée par
Éric Ciotti et de Patrick Mennucci pré-
conise un « régime d'isolement spéci-
fique » des radicaux ayant le profil de lea-
ders ou de recruteurs. En cela, les élus
s'inspirent de ce que la justice italienne

NOMBRE
DE SIGNALEMENTS
ENREGISTRÉS
depuis le 29 avril 2014



Source : Udat, ministère de l'Intérieur
LE FIGARO

NT

Terrorisme : magistrats et policiers submergés

Aujourd'hui impliqués dans une mission sans précédent.

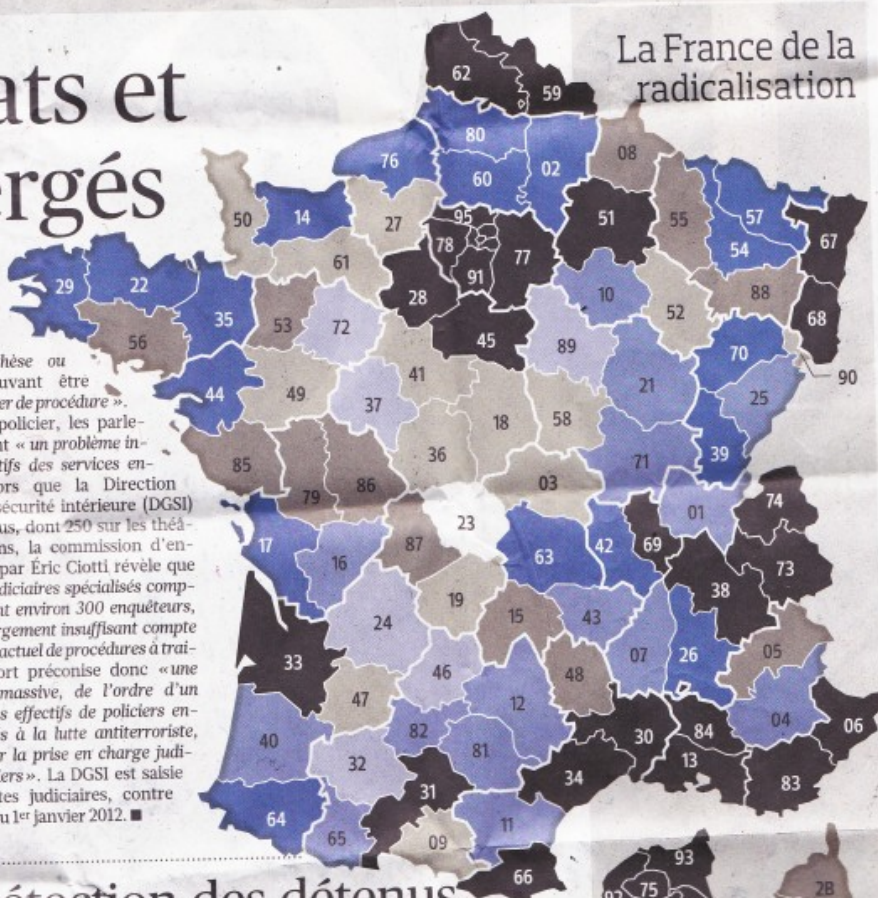
Le « recrutement d'assistants auprès des juges d'instruction antiterroriste », la question d'ordre technique des d'instruction peuvent, en l'article 156 du Code de procédure, ordonner une expertise, la mission d'enquête. Cette procédure ne paraît plus simple de l'exploitation de données, qui dans les faits prennent longtemps et dont les lacunes par rapport des enquêtes, les experts ne pas l'affaire. »

Le statut d'assistant spécialisé concerne des ingénieurs, des spécialistes en informatique, des analystes criminels. Ces filiales pourraient notamment assister aux officiers de police agissant sur délégation des mêmes établir des « docu-

ments de synthèse ou d'analyse » pouvant être « versés au dossier de procédure ».

Sur le front policier, les parlementaires posent « un problème inquiétant d'effectifs des services enquêteurs ». Alors que la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) suit 547 individus, dont 250 sur les théâtres d'opérations, la commission d'enquête présidée par Eric Ciotti révèle que « les services judiciaires spécialisés comptent actuellement environ 300 enquêteurs, ce qui paraît largement insuffisant compte tenu du nombre actuel de procédures à traiter ». Le rapport préconise donc « une augmentation massive, de l'ordre d'un doublement, des effectifs de policiers enquêteurs formés à la lutte antiterroriste, afin d'améliorer la prise en charge judiciaire des dossiers ». La DGSi est saisie de 162 enquêtes judiciaires, contre seulement 40 au 1^{er} janvier 2012. ■

La France de la radicalisation



failles dans la détection des détenus

Les geôles françaises sont le théâtre d'un prosélytisme islamiste de plus en plus préoccupant, l'administration pénitentiaire semble démunie pour faire face à la radicalisation en milieu carcéral. Ces outils sont aujourd'hui inadaptés aux évolutions récentes de la radicalisation, déplorent les auteurs du rapport. Depuis les années 2000, les détenus radicalisés avaient un comportement repérable, se caractérisant par le port de la barbe, un comportement agressif envers les surveillants et les autres détenus. Aujourd'hui, les radicalisés se distinguent par un comportement beaucoup plus discret cherchant à échapper à la vigilance des autorités. Or, précise la commission d'enquête emmenée par Eric Ciotti et de Patrick Menucci, « la grille de détection des comportements radicaux n'est plus adaptée au bureau du renseignement

190
islamistes

radicaux sont derrière les barreaux, dont 105 impliqués dans les filières syriennes

victimes du terrorisme (AFVT) dans les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et d'Osny. Sans attendre l'arrivée d'un « outil de détection réactualisé » d'ici à la fin de l'année, de nouvelles grilles de profilages sont expérimentées aux Baumettes, à Marseille. La prise en compte de « critères adaptés aux nouvelles formes de radicalisation » est impérieuse

horte les pouvoirs publics à recruter des gardiens pour « observer des comportements radicaux de plus en plus discrets et dissimulés ». Ceci devant se faire « dès l'accueil dans les quartiers d'arrivants ».

Leur formation en outre doit être renforcée au risque d'une « suspicion généralisée des personnels de surveillance vis-à-vis de pratiques religieuses non radicales, pouvant être perçues par certains détenus comme une stigmatisation de l'islam, elle-même susceptible de favoriser leur radicalisation. »

Pour éviter que la lèpre radicale ne gangrène la population carcérale, la commission d'enquête emmenée par Eric Ciotti et de Patrick Menucci préconise un « régime d'isolement spécifique » des radicaux ayant le profil de leaders ou de recruteurs. En cela, les élus s'inspirent de ce que la justice italienne

NOMBRE DE SIGNALEMENTS ENREGISTRÉS depuis le 29 avril 2014



Source : Udat, ministère de l'Intérieur
Infographie : LE FIGARO

Le Figaro a publié mardi 2 juin une carte qui fait peur, la «carte de la radicalisation» pour illustrer un article intitulé **Terrorisme : magistrats et policiers sont submergés.**

Près de 1700 individus sont aujourd'hui impliqués dans la djihadisme. Une explosion sans précédent.

Et *"2800 suspects sont actuellement dans les radars de la Direction générale de la sécurité intérieure"*. L'article se fonde sur le rapport des députés Eric Ciotti et Patrick Mennucci qui se contentent de lancer un cri d'alarme : il n'y a pas assez de juges anti-terroristes (ils sont 8 pour 157 enquêtes – question de la Béotienne que je suis, quid des 1543 autres individus ?), pas assez de juges d'application des peines (un seul, à Paris, suit 190 dossiers...) et ils conseillent de délocaliser les affaires les moins graves (ah bon il y a des djihadistes dangereux et des djihadistes enfants de chœur ?) et de recruter des assistants spécialisés.

Les députés dénoncent dans la foulée le faible effectif des services d'enquêteurs à la police. La DGSI suivant 547 individus avec 300 enquêteurs, il faudrait donc, selon Ciotti et Mennucci doubler les effectifs de policiers enquêteurs.

Quant à la prison, *"où le prosélytisme islamiste est de plus en plus préoccupant, l'administration pénitentiaire semble démunie pour détecter la radicalisation en milieu carcéral"*, et d'ailleurs les djihadistes se font plus discrets dans les signes extérieurs afin de tromper ennemi.

Bref, un constat d'impuissance plus qu'inquiétant !

Il me semble, quant à moi, que face à la guerre qui nous est menée, face aux risques que font courir ces djihadistes à tous les membres de la société civile, il n'y aurait que deux attitudes possibles : le charter vers les pays musulmans pour les non Français et 12 balles dans la peau pour les autres.

Préventif, efficace et dissuasif.

Christine Tasin